

MISSION DE L'AAP

L'Association des avocats et avocates de province regroupe tous les avocats des 13 sections régionales.

L'Association a pour but d'assurer que les avocats, les avocates et le public bénéficient de services juridiques complets et efficaces en région.

L'Association représente les avocats et les avocates des régions devant toutes les instances dans un esprit de concertation et de collaboration. Elle s'exprime au nom de ses membres pour lesquels elle présente et défend des positions communes.

Elle est, pour ses membres, un forum d'échanges et d'entraide qui vise à concevoir, à développer et à offrir des outils et des services aux avocats et aux avocates de province.

L'Association :

- Représente les intérêts de ses membres auprès de tous les partenaires de la Justice ;
- Supporte les bâtonniers des sections régionales ;
- Développe des positions communes au nom de ses membres ;
- Communique ces positions aux instances concernées ;
- Communique les réalités des régions auprès des partenaires de la Justice ;
- Favorise la collaboration entre les régions.